



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2385

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing concernant l'organisation de l'exposition Louis Janmot, le Poème de l'Ame présentée du 12 septembre 2023 au 7 janvier 2024 au Musée d'Orsay, Paris et Approbation d'un contrat concernant le catalogue de l'exposition

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 9 MARS 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVTZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVALE), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2385 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE DES BEAUX-ARTS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE D'ORSAY ET DU MUSEE DE L'ORANGERIE – VALÉRY GISCARD D'ESTAING CONCERNANT L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION LOUIS JANMOT, LE POÈME DE L'ÂME PRESENTÉE DU 12 SEPTEMBRE 2023 AU 7 JANVIER 2024 AU MUSEE D'ORSAY, PARIS ET APPROBATION D'UN CONTRAT CONCERNANT LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon et l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing collaborent à l'organisation d'une exposition intitulée *Louis Janmot, le poème de l'âme (titre provisoire)*, qui se déroulera du 12 septembre 2023 au 7 janvier 2024.

L'exposition se propose de présenter *Le Poème de l'âme*, œuvre de l'artiste lyonnais Louis Janmot (1814-1892). Commencé à Rome en 1836 et poursuivi jusqu'à la fin de la vie de l'artiste, *Le Poème de l'âme* est le grand projet pictural et littéraire de Janmot. Empreint d'une vision du monde chrétienne à laquelle se mêlent des références illuministes et ésotériques, il illustre le parcours initiatique d'un jeune homme confronté aux bonheurs, aux dangers et aux épreuves de la vie terrestre. Il se compose d'un premier cycle de 18 tableaux et d'un second de 16 grands fusains, eux-mêmes accompagnés d'un long poème. Conservé dans son intégralité au musée des Beaux-Arts de Lyon, *Le Poème de l'âme* fut qualifié par Henri Focillon, directeur du musée de 1913 à 1924, « d'ensemble le plus remarquable, le plus cohérent et le plus étrange du spiritualisme romantique ».

Dans le cadre de cette exposition, l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing assure le co-commissariat de l'exposition et assume l'intégralité des dépenses afférentes à l'organisation et à la réalisation de l'exposition. Le Musée des Beaux-Arts assure le co-commissariat scientifique et prête la majorité des œuvres présentées dans l'exposition.

La restauration des fusains du second cycle du *Poème de l'âme* (19 824 €TTC) sera prise en charge à 50% par chacune des parties.

La convention jointe au présent rapport formalise les conditions de ce partenariat.

Par ailleurs, l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing coéditera avec les Editions In Fine éditions d'art le catalogue de l'exposition. Un contrat, joint au présent rapport, a été établi afin de définir les modalités de partenariat entre les parties pour la réalisation du catalogue et notamment les conditions de cession de droits par le Musée des Beaux-Arts au profit de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing de 80 à une centaine d'images d'œuvres.

Vu ladite convention ;

Vu ledit contrat ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention établie entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing concernant l'organisation de l'exposition Louis Janmot, le Poème de l'Ame présentée du 12 septembre 2023 au 7 janvier 2024 au Musée d'Orsay, Paris est approuvée.
- 2- Le contrat établi entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing concernant le catalogue de l'exposition est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et ledit contrat et tout document afférent et à les exécuter.
- 4- La dépense correspondante sera imputée sur sera imputée sur les crédits inscrits au budget des exercices 2023 et suivants, article 21622, fonction 314, programme 00005, opération 60047532.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET